



Rapport de la Commission des finances (CoFin)  
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 60/2026

**Demande de crédit supplémentaire au budget 2025**

---

**Président** Sergio Del Gottardo

**Membres** Nathalie Bourquin Berger - Thomas Daetwyler - Frédéric Gyax - Walter Lanz

---

## Préambule

Conformément aux règlements (règlement sur la comptabilité des communes – RCom art. 10 & 11, règlement du conseil communal art. 29 & 129) et au préavis 01/2021/B, tout dépassement de budget de CHF 30'000.00 et plus doit faire l'objet d'un préavis examiné par la Commission des finances. C'est l'objet du présent rapport.

Dans le cadre de l'établissement du rapport sur les comptes 2025, la Commission des finances s'est réunie le 11 mai 2026 à 19h30 à la Maison de commune en présence de Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Milos Dangubic, boursier. A cette occasion, elle a pris également connaissance du préavis 60/2026.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

## Contexte

Le compte 522.3080 – Personnel intérimaire facturé par des tiers (Bâtiments scolaires – Enseignement secondaire) ne prévoyait au budget 2025 aucun montant alors que les comptes font apparaître une dépense de CHF 38'921.80.

Pour garantir le nettoyage et l'entretien des bâtiments DLV-1 à DLV-5, la Municipalité a dû mandater, durant toute l'année 2025, une entreprise externe suite aux différentes absences des concierges :

- fin d'activité d'un collaborateur au 31.03.2025 et l'engagement de son remplaçant seulement le 01.10.2025.
- absence d'une collaboratrice suite à une incapacité de travail (accident).

Il faut relever que ce dépassement est largement compensé par l'économie budgétaire de salaires de CHF 34'800.00 (poste 522.3011), et ceci même sans tenir compte de la réduction des primes d'assurances sociales (CHF 13'600.00), ainsi que par un remboursement de l'assurance accident de CHF 6'800.00 (poste 522.4361).

## Conclusions

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis municipal No 60/2026 du 20 avril 2026 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au poste 522.3080 du budget 2025 pour un montant de CHF 38'921.80 ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 18 mai 2026

Commission des finances  
du Conseil communal de Cheseaux



Sergio Del Gottardo  
Président



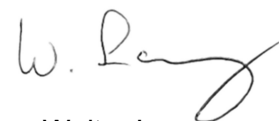
Nathalie Bourquin Berger



Thomas Daetwyler



Frédéric Gygax



Walter Lanz  
Rapporteur